



**Mercredi 03 janvier 2024 – N°649**

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS  
Abonnement annuel en mairie : 30 € pour un envoi à chaque numéro  
Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Vœux à la population 2024

Les vœux de Monsieur le Maire à la population auront lieu le **vendredi 12 janvier 2024**, à 18h30, à la salle des fêtes. Tous les habitants sont cordialement invités et tout particulièrement les nouveaux résidents.

### Collecte des déchets - Le tri à la source des biodéchets

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le **tri des biodéchets est obligatoire** pour toutes et tous, en application de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020. Cela signifie que les déchets alimentaires (épluchures de légumes, coquilles d'œufs...), les restes de repas ne devront plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

Les biodéchets représentent à eux seuls près de 30 % de la poubelle Ordures Ménagères Résiduelles, soit sur Dinan Agglomération environ 7 000 tonnes par an. Lorsqu'ils sont mis en mélange dans les Ordures Ménagères Résiduelles, ils sont envoyés en incinération. **Pourtant, ces déchets peuvent être valorisés grâce au compostage.**

*Mais comment puis-je composter ?*

- **Vous habitez une maison individuelle avec jardin :**

Déposez vos biodéchets :

- en tas au fond du jardin,

- dans un composteur que vous pouvez fabriquer ou acheter en jardinerie.

En mêlant déchets de cuisine et déchets verts (en petite quantité) vous produirez une substance riche. En la mélangeant à la terre, vous nourrirez votre potager, jardin ou plantes vertes.

Retrouvez des conseils pour "*Réussir son compost*" sur le lien :

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6991/guide-reussir-compost.pdf>

À partir du printemps 2024, Dinan Agglomération lancera des campagnes de mise à disposition de composteurs individuels auprès des habitants du territoire

(sur inscriptions et suivi d'une sensibilisation / modalités et calendrier précis à venir ultérieurement).

- **Vous habitez en appartement ou habitat collectif sans jardin :**

Participez à une aire de compostage partagé près de chez vous. Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, en y amenant régulièrement ses déchets alimentaires. Les participants de l'aire peuvent même récupérer du compost mûr s'ils le souhaitent.

Des aires de compostage partagé peuvent être créées.

À ce jour, sur le territoire, 28 aires de compostage partagé sont installées. Retrouvez-les sur : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/omaccueil/index.php>

Le déploiement de ces solutions permettra de ne plus déposer de biodéchets dans les bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles mais de les valoriser pour un retour au sol.

- **Vous êtes un professionnel :**

Il vous appartient de mettre en œuvre une solution de tri et de valorisation des biodéchets la plus adaptée à votre activité (compostage ou collecte séparée). Le Service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération se tient toutefois à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de cette solution.

## FESTIVITÉS EN JANVIER

(salle des fêtes)

**Samedi 6 :** Loto, club de Hand

**Vendredi 12 :** Cérémonie des vœux à la population

**Dimanche 14 :** Bal disco organisé par le Comité des fêtes

## ÉTAT-CIVIL

**Naissances:**

17/11/2023: Sohan BADUEL

20/12/2023: Shanonn LEMASSON

**Décès:**

13/12/2023 :

Mme Arlette PIOT née GAUTHIER, 2 rue de la Trinité, 88 ans.

21/12/2023 :

M Maurice ARCELAIN, 8 impasse Jacques Brel, 90 ans.

22/12/2023 :

Mme Thérèse RENAULT née BOUVET, 27 rue de la Barrière, 95 ans.

26/12/2023 :

M Michel HAGUET, 2 rue du 19 Mars 1962, 81 ans.

## POUR MÉMOIRE

Groupe médical : 02.96.84.61.47

Groupe Vétérinaire :  
02.96.84.61.46

SAUR : 02.22.06.45.09  
(Astreinte fuite d'eau et casse sur le réseau eau potable)

Maison intercommunale :  
02.96.84.72.75

Déchetterie : 02.96.84.70.56

lundi, mercredi, samedi :

9h à 12h et 14h à 17h30

vendredi de 14h à 17h.

Gendarmerie : 02.96.84.60.17

lundi de 14h à 18h, mercredi

et samedi 8h à 12 et 14h à 18h

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021,  
en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Population municipale : 2924

Population comptée à part : 71

**Population totale : 2995**

Les enquêtes de recensement sont réparties sur cinq années pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

Broons a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2020.

Les résultats des comptages effectués par l'INSEE ne constituent que des éléments intermédiaires pour le calcul définitif des populations légales. Pour assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population est calculée à la même date, celle du milieu de la période 2019-2023, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans. Les populations légales millésimées 2021 peuvent être comparées à celles de 2015.

### Année 2023 – Etat Civil

Naissances	16
Mariages	13
Décès	77

### Lotissement de l'Artillerie

Un lot a été remis en vente au prix de 59 € le m<sup>2</sup>.

La parcelle a une superficie de 338 m<sup>2</sup>.

Renseignement auprès de la mairie de Broons.

### Info communale : téléchargez l'appli Panneau Pocket

Avec l'application Panneau Pocket, l'information municipale est disponible à portée de main.

Panneau Pocket est une application disponible sur smartphone ou ordinateur qui renseigne et alerte sur tous les aspects pratiques de la vie de la commune. Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application et c'est gratuit.

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET  
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

**EN 4 CLICS**

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

**BONNE UTILISATION !**

GET IT ON Google Play  
Download on the App Store  
EXPLORE IT ON AppGallery

### Inscription sur la liste électorale

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale. Cette démarche est obligatoire.

L'inscription se fait aux horaires habituels de la mairie, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture eau, téléphone...).

Tout changement de domicile doit être également signalé.

**Les prochaines élections seront les européennes. Elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024.**

### Evolution de l'infection au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

-Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, parcs).

-Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles.

-Equipped obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte de plumes et duvets par un camion plein ou vide.

-Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs.

-Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10 avril.

-Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Pour mémoire, vous devez déclarer la détention d'oiseaux auprès de votre mairie ou en ligne (<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/Effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>)

## ASSOCIATIONS

### Club de l'Amitié

L'assemblée générale de l'association aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 14h à la salle des fêtes. Vous aurez la possibilité de renouveler les cartes d'adhérents ou de vous inscrire.

### Daoudour

L'assemblée générale de l'association Daoudour, Mémoire et Patrimoine du pays de Broons, aura lieu le samedi 20 janvier 2024 à 10h, à la Maison des associations de Broons.

## PETITES ANNONCES

### A vendre :

\*Bétonnière agricole, 340 L, peu servie, **06.26.27.49.00.**

\* 2 VTT, 50 € pièce, 1 vélo ville femme, 50 €, 1 souffleur thermique Stihl, 90 €, **06.62.50.77.15.**

**Rendez-vous le 17 janvier 2024**  
ou sur notre site internet [www.broons.fr](http://www.broons.fr)